

*Ville de Malakoff* 



# **Rapport de présentation du Budget Primitif Exercice 2026**

**Conseil municipal du 17 décembre 2025**

## Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>I. Présentation générale du budget primitif 2026 .....</b>	<b>4</b>
I.1 Section de fonctionnement.....	4
I.1.1 Présentation par chapitre budgétaire.....	4
I.1.2 Présentation par direction / activité .....	10
I.2 Section d'investissement.....	16
I.2.1 Recettes d'investissement.....	16
I.2.2 Dépenses d'investissement .....	18
<b>II. Analyse environnementale du programme d'investissement.....</b>	<b>21</b>
II.1 Méthode employée .....	21
II.2 Intérêt de la grille de lecture.....	22
II.3 Analyse des dépenses d'équipement 2026 .....	23
<b>III. Présentation du budget primitif 2026 – budget annexe parkings .....</b>	<b>27</b>
III.1 Section de fonctionnement.....	27
III.2 Section d'investissement.....	28

## Introduction

Comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, présenté en séance du conseil municipal du 15 octobre 2025, l'élaboration du budget 2026 s'inscrit dans un environnement marqué par de fortes incertitudes économiques et politiques.

Les projections macroéconomiques pour la période 2025-2027 témoignent d'une reprise modérée. La croissance du PIB resterait contenue (0,8 % en 2025, 1 % en 2026) tandis que l'inflation se maintiendrait durablement en-deçà de 2 %.

Toutefois, la consommation des ménages demeurerait fragile. Par ailleurs, les conditions de financement restent tendues, sous l'effet conjugué de taux d'intérêt élevés et d'un contexte institutionnel instable.

Les finances publiques nationales continuent de se dégrader. A la fin du deuxième trimestre 2025, la dette publique française, au sens de Maastricht, s'établit à 3 416 Md€, soit 115,6 % du PIB (source : Insee).

Dans ce contexte, les collectivités territoriales seraient de nouveau largement sollicitées pour contribuer à l'effort de rétablissement des comptes publics.

Après un prélèvement de 2,2 Md€ en 2025, leur effort pourrait atteindre 5,3 Md€ en 2026. Plusieurs mesures envisagées affecteraient directement leurs équilibres financiers : augmentation du dispositif DILICO (pouvant être porté à 2 Md€), gel partiel de la dynamique de TVA, baisse des variables d'ajustement et des compensations fiscales, reconduction de la DGF sans revalorisation, et hausse progressive du taux employeur de la CNRACL entraînant un surcoût important, notamment pour les communes.

Ainsi, l'élaboration du budget pour l'exercice 2026 intervient dans une conjoncture particulièrement complexe, caractérisée par une pression accrue sur les recettes, une progression des charges obligatoires et des incertitudes politiques persistantes.

Malgré ces contraintes, le budget primitif 2026 de la ville de Malakoff demeure stable et s'inscrit dans la continuité des actions engagées et le maintien d'un service public de proximité de qualité.

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la collectivité respecte les critères d'équilibre réel :

### ✓ Equilibre des sections

La section de fonctionnement et la section d'investissement sont votées en équilibre ; le montant total des dépenses étant strictement égal au montant total des recettes, soit 89 199 000,00 €.

### ✓ Sincérité budgétaire

Les prévisions de recettes et de dépenses sont établies de manière sincère. A ce titre, l'ensemble des dépenses obligatoires est intégralement inscrit au budget, conformément aux dispositions réglementaires applicables à la sincérité des inscriptions budgétaires.

### ✓ Financement du remboursement du capital de la dette

L'autofinancement, d'un montant de 6 915 000,00 €, ajouté aux recettes propres de la section d'investissement (hors produits des emprunts), soit 1 600 500,00 €, permet de dégager des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité en capital de la dette s'élevant à 3 816 110,00 € pour l'exercice 2026.

# I. Présentation générale du budget primitif 2026

## I.1 Section de fonctionnement

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 70 343 000,00 €.

### I.1.1 Présentation par chapitre budgétaire

#### Recettes de fonctionnement

Chapitre budgétaire	<i>Pour information BP 2025</i>	Propositions BP 2026
<b>Recettes réelles</b>		
013 - Atténuations de charges	<b>900 000,00 €</b>	600 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	<b>6 509 815,00 €</b>	6 886 500,00 €
73 - Impôts et taxes	<b>13 633 494,00 €</b>	13 690 000,00 €
731 - Fiscalité locale	<b>35 104 000,00 €</b>	34 700 000,00 €
74 - Dotations et participations	<b>9 402 868,00 €</b>	9 597 448,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	<b>1 551 300,00 €</b>	1 334 052,00 €
77 - Produits spécifiques	<b>1 000,00 €</b>	5 000,00 €
78 - Reprises sur provisions	<b>93 000,00 €</b>	30 000,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>67 195 477,00 €</b>	<b>66 843 000,00 €</b>
<b>Recettes d'ordre budgétaires</b>		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>3 800 000,00 €</b>	3 500 000,00 €
<b>Total recettes d'ordre budgétaires</b>	<b>3 800 000,00 €</b>	<b>3 500 000,00 €</b>
<b>Total général - recettes de fonctionnement</b>		
<b>Total général - recettes de fonctionnement</b>	<b>70 995 477,00 €</b>	<b>70 343 000,00 €</b>

#### ➤ Atténuations de charges (chapitre budgétaire 013)

Les recettes correspondent aux remboursements de l'assurance ou de la CPAM au titre des traitements des agents en position d'arrêt maladie ou d'accident de travail, de détachement ou de mise en disponibilité. Le montant prévu au budget primitif est de 600 k€, établi de manière prudente compte tenu de la forte variabilité annuelle liée à l'évolution des arrêts des agents.

➤ **Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre budgétaire 70)**

Ces produits regroupent la tarification des services publics communaux. Leur montant de 6,9 M€, sans augmentation des tarifs, est stable comparé au réalisé 2024 et traduit un effort de modération pour les familles. Ils représentent 10 % des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Impôts et taxes (chapitre budgétaire 73) et fiscalité locale (chapitre budgétaire 731)**

Les impôts et taxes (chapitre budgétaire 73), d'un montant constant de 13,7 M€, intègrent l'attribution de compensation versée par Vallée Sud Grand Paris (13 M €), et le fonds national de solidarité des communes de la région IDF (700 k€).

La fiscalité locale (chapitre budgétaire 731) de 34,7 M€ est répartie entre les impôts locaux (taxes foncières, taxe d'habitation et CFE), la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe de séjour, la taxe locale sur la publicité extérieure et la taxe sur l'électricité.

Les produits issus des impôts locaux sont en augmentation en raison de la revalorisation des bases (+ 960 k€ environ) ; mais les montants de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de la taxe de séjour sont en forte diminution (- 1,2 M€).

Les ressources liées à la fiscalité représentent 72 % des recettes réelles de fonctionnement garantissant une stabilité budgétaire et limitant le risque financier d'un déséquilibre.

Cette évolution reflète une part croissante des ressources fiscales pour financer le fonctionnement de la collectivité. Elle s'explique à la fois par une progression du produit fiscal (liée à l'évolution des bases), mais aussi par une stabilisation ou une diminution d'autres ressources locales, telles que les dotations.

➤ **Dotations et participations (chapitre budgétaire 74)**

Les recettes de 9,6 M€ incluent l'ensemble des subventions de fonctionnement versées principalement par le conseil départemental et la CAF ainsi que la dotation globale de fonctionnement (2,6 M€ inscrit au budget 2026 contre 2,9 M€ prévu au BP 2025) et la dotation de solidarité urbaine (520 k€ inscrit au budget 2026 contre 460 k€ prévu au BP 2025). Globalement stables, les dotations et participations représentent 14 % des recettes réelles de fonctionnement limitant la forte dépendance aux partenaires institutionnels.

➤ **Autres produits de gestion courante (chapitre budgétaire 75)**

Les produits comprennent notamment les loyers et charges encaissés par la ville et s'élèvent à 1,3 M€.

➤ **Produits spécifiques (chapitre budgétaire 77)** : le montant inscrit au budget est de 5 k€.

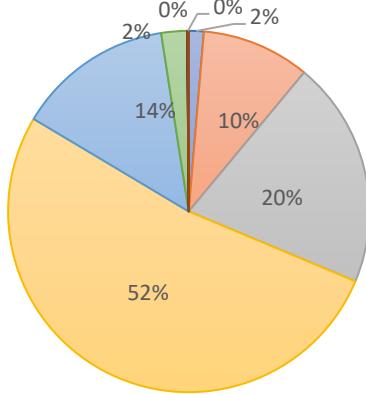
➤ **Reprises sur provisions (chapitre budgétaire 78)** : le montant inscrit au budget est 30 k€.

➤ **Les recettes d'ordre budgétaires**

Elles s'équilibrent en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement à hauteur de 3,5 M€.

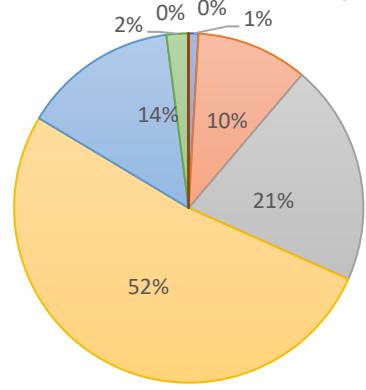
## Présentation graphique des recettes de fonctionnement

### Recettes réelles de fonctionnement - Budget primitif 2025



- 013 - Atténuations de charges
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes
- 731 - Fiscalité locale
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 77 - Produits spécifiques
- 78 - Reprises sur provisions

### Recettes réelles de fonctionnement - Budget primitif 2026



- 013 - Atténuations de charges
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes
- 731 - Fiscalité locale
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 77 - Produits spécifiques
- 78 - Reprises sur provisions

## Dépenses de fonctionnement

Chapitre budgétaire	<i>Pour information BP 2025</i>	Propositions BP 2026
<b>Dépenses réelles</b>		
011 - Charges à caractère général	12 704 645,00 €	13 220 550,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	33 866 530,00 €	36 407 300,00 €
014 - Atténuations de produits	1 240 000,00 €	795 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	12 215 977,00 €	12 330 150,00 €
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00 €	5 000,00 €
66 - Charges financières	662 000,00 €	600 000,00 €
67 - Charges spécifiques	152 000,00 €	40 000,00 €
68 - Dotations aux provisions	93 000,00 €	30 000,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>60 934 152,00 €</b>	<b>63 428 000,00 €</b>
<b>Dépenses d'ordre budgétaires</b>		
023 - Virement à la section d'investissement	1 633 325,00 €	1 100 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 428 000,00 €	5 815 000,00 €
<b>Total dépenses d'ordre budgétaires</b>	<b>10 061 325,00 €</b>	<b>6 915 000,00 €</b>
<b>Total général - dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Total général - dépenses de fonctionnement</b>	<b>70 995 477,00 €</b>	<b>70 343 000,00 €</b>

### ➤ Charges à caractère général (chapitre budgétaire 011)

Les dépenses, d'un montant de 13 M€, regroupent toutes les dépenses relatives aux achats de produits et fournitures, aux fluides, aux contrats de prestations et à l'entretien des bâtiments. Elles sont maîtrisées d'un exercice à l'autre représentant 21 % des dépenses réelles de fonctionnement.

### ➤ Charges de personnel et frais assimilés (chapitre budgétaire 012)

Les charges de personnel qui s'élèvent à 36,4 M€ connaissent une augmentation notable de 4 % par comparaison au budget 2025 ; cette évolution s'explique par :

- ✓ des recrutements intervenus en 2025, notamment au sein des crèches, et qui sont comptabilisés en année pleine en 2026 ;
- ✓ à l'effet du glissement vieillesse technicité ;
- ✓ et à l'impact de l'augmentation du taux de contribution employeur à la caisse de retraite CNRACL de 3 points (conformément au décret du 30 janvier 2025).

Représentant 57% des dépenses réelles de fonctionnement, ce niveau reste inférieur à la moyenne nationale de la strate (60,6 %) traduisant une maîtrise des charges de personnel au sein de la collectivité.

➤ **Atténuations de produits (chapitre budgétaire 014)**

Les dépenses intègrent le dispositif du DILICO de 255 k€ qui serait reconduit en 2026 et le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de 500 k€. La diminution conséquente des dépenses au sein de ce chapitre, par comparaison à 2025, s'explique par une modification du dispositif d'encaissement de la taxe de séjour. Jusqu'en 2025, la commune en percevait l'intégralité avant de reverser, sur ce même chapitre, la part revenant aux autres collectivités. Désormais, elle ne perçoit plus que sa propre part, ce qui réduit mécaniquement le niveau de dépense.

➤ **Autres charges de gestion courante (chapitre budgétaire 65)**

D'un montant total de 12,3 M€, ces charges comprennent principalement les subventions versées aux associations (700 k€) et au CCAS (1,3 M€), dont les montants sont reconduits à l'identique en 2026, traduisant le soutien fort de la ville au tissu social et associatif. Elles incluent également les indemnités des élus et diverses contributions obligatoires.

Le montant des frais de fonctionnement des groupes d'élus (correspondant aux frais de représentation), en application de la nouvelle instruction M57, doit apparaître au sein d'un chapitre spécifique (chapitre budgétaire 6586). Ces dépenses étaient imputées précédemment au chapitre 65.

➤ **Charges financières (chapitre budgétaire 66)**

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette actuelle. Les intérêts du nouvel emprunt contracté en décembre 2025 seront intégrés ultérieurement par voie de décision modificative en 2026.

➤ **Charges spécifiques (chapitre budgétaire 67) : le montant inscrit au budget est de 40 k€.**

➤ **Dotations aux provisions (chapitre budgétaire 68) : montant inscrit au budget est de 30 k€.**

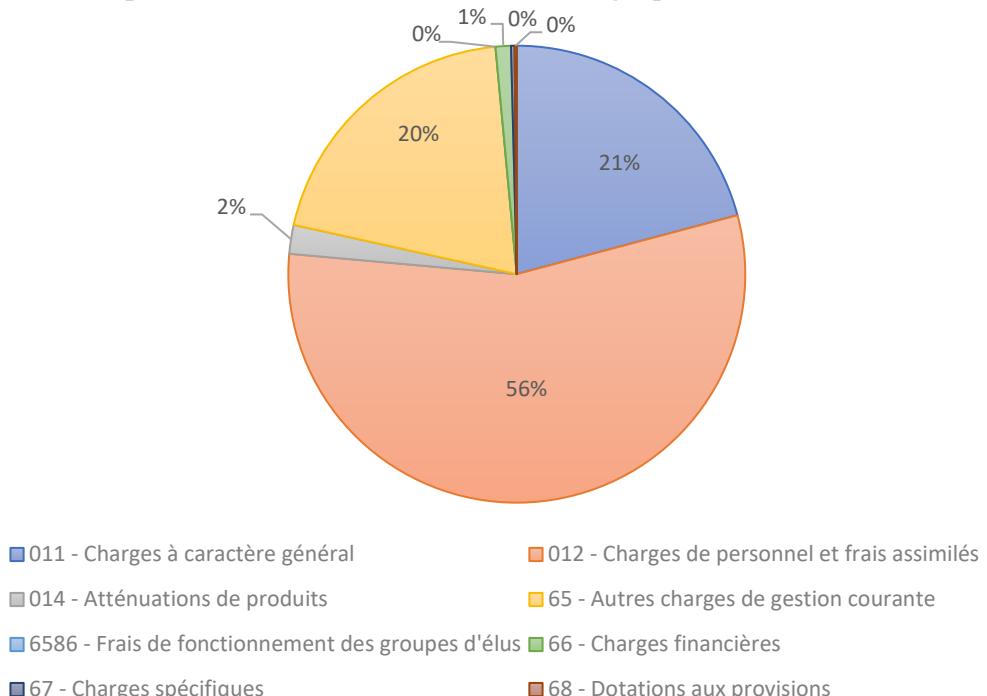
Les dépenses prévues à ces deux chapitres témoignent d'une gestion prudente.

➤ **Les dépenses d'ordre budgétaires**

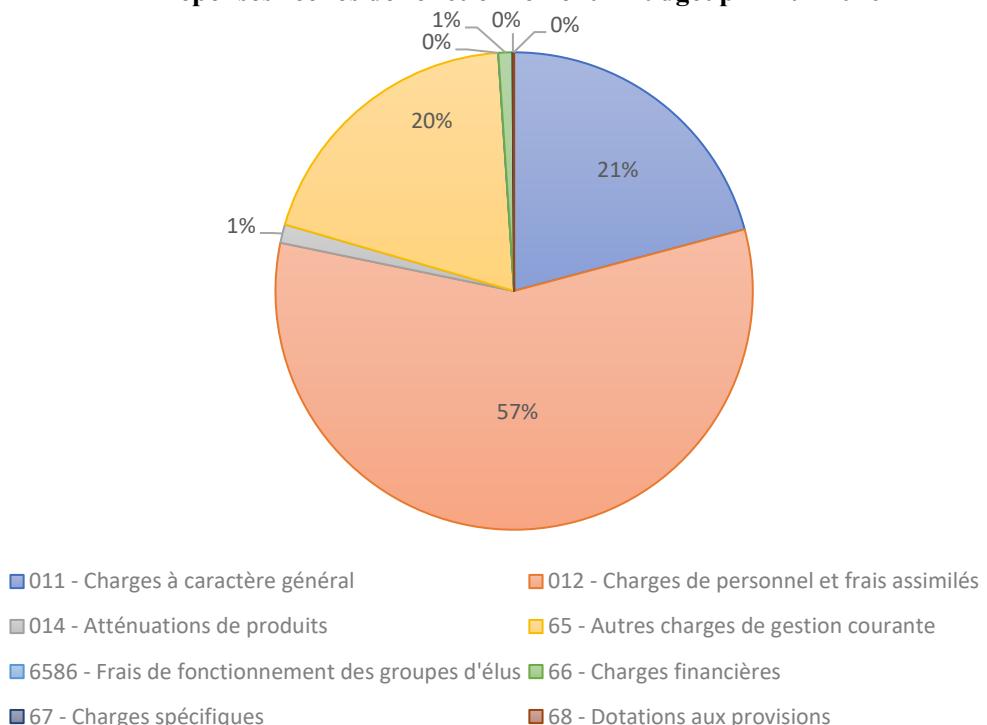
Elles s'équilibrent en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement à hauteur de 6,9 M€ et incluent le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 1,1 M€.

## Présentation graphique des dépenses de fonctionnement

### Dépenses réelles de fonctionnement - Budget primitif 2025



### Dépenses réelles de fonctionnement - Budget primitif 2026



## I.1.2 Présentation par direction / activité

### Recettes de fonctionnement

Direction / activité	<i>Pour information BP 2025</i>	Propositions BP 2026
Direction des ressources humaines	900 000 €	600 000 €
Secrétariat général	115 000 €	0 €
Direction du développement urbain	2 692 924 €	1 665 740 €
Direction des services à la population	0 €	192 300 €
Police municipale - Prévention	950 000 €	1 000 000 €
Direction des bâtiments	74 688 €	100 000 €
Direction du cadre de vie	105 000 €	35 000 €
Direction de la culture	104 000 €	183 580 €
Direction citoyenneté, vie associative et évènementiel	53 000 €	58 500 €
Direction des affaires financières et de la commande publique	57 043 501 €	56 069 274 €
Direction jeunesse, autonomie et citoyenneté	20 000 €	53 266 €
Direction de la communication	10 000 €	10 000 €
Direction de la petite enfance	1 844 000 €	2 741 600 €
Direction des affaires scolaires	2 108 500 €	2 259 000 €
Direction restauration, intendance, entretien des locaux	1 400 000 €	1 400 000 €
Direction de la santé	3 047 681 €	3 329 769 €
Direction solidarité, vie des quartiers	372 183 €	394 200 €
Direction des sports	155 000 €	250 771 €
<b>Total général - recettes de fonctionnement</b>	<b>70 995 477 €</b>	<b>70 343 000 €</b>

➤ **Direction des ressources humaines – 600 k€**

Les recettes sont étroitement liées aux remboursements de l'assurance ou de la CPAM (cf. chapitre budgétaire 013) en fonction des absences des agents constatées d'une année sur l'autre.

➤ **Secrétariat général**

En 2026, les recettes sont imputées à la direction des services à la population.

➤ **Direction du développement urbain – 1,7 M€**

Les loyers et charges des immeubles ainsi que la redevance du délégataire de service public relative à la gestion des marchés relèvent de la direction urbanisme. L'écart par comparaison à l'exercice 2025 provient de la modification du dispositif d'encaissement de la taxe de séjour (cf. chapitre budgétaire 014).

➤ **Direction des services à la population – 192 k€**

Le budget intègre les concessions cimetières et les participations aux frais des élections et à la gestion les titres sécurisés, conformément aux textes réglementaires. Ces recettes étaient précédemment imputées à la direction du secrétariat général.

➤ **Police municipale – prévention – 1 M€**

Les recettes comprennent les droits de stationnement et les contraventions.

➤ **Direction des bâtiments – 100 k€**

La direction des bâtiments enregistre en recette les droits d'occupation du domaine public (terrasses ...).

➤ **Direction du cadre de vie – 35 k€**

Cette recette est perçue dans le cadre d'une action de réduction des mégots de cigarette sur la voie publique.

➤ **Direction de la culture – 184 k€**

La direction bénéficie du soutien financier, dans le cadre du nouveau contrat départemental 2025-2027, aux pratiques culturelles, à l'enseignement artistique et à la diffusion des œuvres.

➤ **Direction citoyenneté, vie associative et évènementiel – 58 k€**

Les recettes comprennent les locations de salles.

➤ **Direction des affaires financières – 56 M€**

L'essentiel des ressources de la ville provient de la fiscalité et sont encaissées au sein de la direction des finances (cf. chapitres budgétaires 73 et 731). La variation de montant par rapport au budget précédent s'explique par l'inscription en 2025 d'une subvention de 1 M€, qui aurait dû être imputée à la direction de la petite enfance.

➤ **Direction jeunesse, autonomie et citoyenneté – 53 k€**

La direction bénéficie d'une aide, dans le cadre du nouveau contrat départemental 2025-2027, pour financer la semaine du numérique et les actions favorisant le lien social, les liens parentaux et intergénérationnels.

➤ **Direction de la communication - 10 k€**

Le budget intègre les recettes issues des annonces de publicité dans le journal Malakoff infos.

➤ **Direction de la petite enfance – 2,7 M€**

Le budget de la direction petite enfance est élevé incluant, d'une part, les participations des familles et, d'autre part, des subventions versées par le conseil départemental et la CAF. Il est sensible aux taux de fréquentation des berceaux.

➤ **Direction des affaires scolaires - 2,3 M€**

D'un montant conséquent, les ressources de la direction des affaires scolaires sont composées des participations des familles aux services périscolaires et aux centres de vacances ainsi que des subventions de la CAF. Elles dépendent des variations des effectifs scolaires.

➤ **Direction restauration, intendance, entretien des locaux – 1,4 M€**

Le budget comprend les recettes liées à la restauration scolaire et des agents municipaux.

➤ **Direction de la santé – 3,3 M€**

Les recettes incluent les facturations des CMS aux usagers ainsi que les participations, en augmentation, des partenaires institutionnels (région – département – CAF). Cette évolution intègre notamment les financements liés au label « Ville santé » obtenu par la Ville en 2025.

➤ **Direction solidarité, vie des quartiers – 394 k€**

La direction enregistre les participations des familles ainsi que des subventions de la CAF.

➤ **Direction des sports – 251 k€**

Le budget comprend les locations des installations sportives et, en 2026, une subvention attribuée dans le cadre du nouveau contrat départemental 2025-2027.

## Dépenses de fonctionnement

Direction / activité	<i>Pour information BP 2025</i>	Propositions BP 2026
Elus	393 000 €	431 000 €
Direction des ressources humaines	34 427 793 €	36 724 600 €
Secrétariat général	277 300 €	461 300 €
Direction du développement urbain	1 326 005 €	723 514 €
Direction des services à la population	0 €	166 000 €
Police municipale - Prévention	229 800 €	319 454 €
Direction des bâtiments	4 240 704 €	4 597 080 €
Direction du cadre de vie	900 750 €	973 783 €
Direction des systèmes d'information	396 500 €	459 000 €
Direction de la culture	321 565 €	319 400 €
Direction citoyenneté, vie associative et évènementiel	356 900 €	375 100 €
Direction des affaires financières et de la commande publique	23 716 715 €	20 383 027 €
Direction jeunesse, autonomie et citoyenneté	103 000 €	107 100 €
Direction de la communication	457 603 €	466 644 €
Direction de la petite enfance	433 830 €	289 280 €
Direction des affaires scolaires	759 832 €	797 220 €
Direction restauration, intendance, entretien des locaux	1 911 850 €	1 880 000 €
Direction de la santé	525 875 €	540 848 €
Direction solidarité, vie des quartiers	129 005 €	130 000 €
Direction des sports	87 450 €	198 650 €
<b>Total général - dépenses de fonctionnement</b>	<b>70 995 477 €</b>	<b>70 343 000 €</b>

A l'exception des dépenses de personnel, les services techniques (bâtiments – cadre de vie - restauration) représentent une part significative du budget de fonctionnement. Les actions éducatives, culturelles, sociales et de proximité constituent un volet majeur des politiques municipales.

➤ **Elus - 431 k€**

Les dépenses regroupent les indemnités des élus ainsi que les charges afférentes (notamment les cotisations retraites). En faible augmentation d'un exercice à l'autre, elles prennent en compte l'évolution des cotisations et les frais de formation et de missions imputés, en 2025, à la direction des finances.

➤ **Direction des ressources humaines - 36,7 M€**

Le budget de cette direction comprend les traitements des agents et les charges salariales et patronales, la formation du personnel, les équipements de protection individuelle et vêtements de travail ainsi que l'assurance du personnel.

➤ **Secrétariat général - 461 k€**

Le budget inclut les frais d'affranchissement, les abonnements et documentation et, à partir de 2026, les frais de contentieux et les assurances. L'évolution par comparaison à l'année 2025, s'explique par le recentrage de certaines dépenses juridiques. L'intégration des contentieux peut entraîner des variations de montant d'un exercice à l'autre.

➤ **Direction du développement urbain - 723 k€**

Les dépenses couvrent des honoraires divers, les taxes foncières et taxe sur les bureaux et les dépenses du service communal hygiène et santé. L'écart, par comparaison à l'exercice 2025, provient de la modification du dispositif d'encaissement de la taxe de séjour.

➤ **Direction des services à la population -166 k€**

Les dépenses de cette direction étaient, en 2025, imputées au secrétariat général ; elles comprennent les frais liés au service d'état civil, à la gestion du cimetière et aux élections municipales.

➤ **Police municipale et prévention - 319 k€**

Les dépenses intègrent la collecte et la maintenance des horodateurs et les enlèvements de fourrière.

➤ **Direction des bâtiments - 4,6 M€**

Ce budget, d'un montant conséquent, traduit l'effort significatif aux besoins d'entretien du patrimoine communal ; il englobe les contrats de maintenance et de réparation des bâtiments, les fluides et l'achat de fournitures. Les hausses du coût des fluides et des contrats demeurent un facteur variable d'évolution.

Il convient toutefois de noter que le recours à la géothermie entraînera une réduction significative des coûts associés à ce poste de dépenses.

➤ **Direction du cadre de vie – 974 k€**

Relève de ce budget toutes les dépenses relatives à la propriété, à l'environnement (achat de plantes – élagage – arrosage- matériel divers), à la transition écologique (animations pédagogiques, matériel de compostage) traduisant ainsi les engagements municipaux dans les actions environnementales. Il comprend également l'entretien du parc automobile et l'achat de carburant.

➤ **Direction des systèmes d'information - 459 k€**

Cette direction connaît des dépenses structurelles en croissance dans les collectivités et liées à la cybersécurité et aux licences nécessaires des logiciels métiers. Elle gère l'achat de petit matériel informatique, les contrats de maintenance des logiciels et des copieurs, les frais de télécommunications.

➤ **Direction de la culture - 319 k€**

Ce budget est stable permettant la continuité de la politique culturelle ; il inclut les spectacles, ateliers ou vernissages.

➤ **Direction citoyenneté, vie associative, et évènementiel - 375 k€**

Les dépenses de cette direction varient en fonction du calendrier événementiel. Elles comprennent un ensemble de grandes initiatives organisées, les commémorations et les actions de la ville en faveur des droits des femmes, de la solidarité internationale ainsi que de la vie associative.

➤ **Direction des affaires financières – 20,4 M€**

Le budget comprend les frais financiers de la dette, les subventions versées aux associations et au CCAS, la contribution au fonds de compensation des charges transférées (voirie, assainissement, éclairage public, illuminations de noël, conservatoire, médiathèque, T71, etc.) et toutes les opérations d'ordre budgétaires sans incidence de trésorerie. L'évolution, par rapport au BP 2025, s'explique par la diminution des opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre budgétaire 040).

➤ **Direction jeunesse, autonomie, citoyenneté - 107 k€**

Toutes les actions en faveur de la jeunesse (bourses - séjour jeunesse) relèvent de cette direction.

➤ **Direction de la communication - 467 k€**

Les dépenses comprennent les impressions du journal Malakoff infos et tous les documents et campagnes d'information à la population ainsi que les reportages photos et vidéo et les fournitures de bureau.

➤ **Direction de la petite enfance - 289 k€**

Les frais de fonctionnement des crèches englobent principalement l'alimentation et les prestations de nettoyage. Les dépenses liées au recours à l'intérim sont en baisse très significative.

➤ **Direction des affaires scolaires - 797 k€**

Le budget de la direction dépend fortement des effectifs scolaires et est lié à l'accueil des enfants et à la qualité du service public éducatif. Il est composé des fournitures et manuels scolaires et des dépenses de fonctionnement des centres de loisirs et des centres de vacances.

➤ **Direction de la restauration, intendance et entretien des locaux - 1,9 M€**

Les dépenses liées à la restauration scolaire et des agents municipaux et aux prestations de nettoyage de cette direction sont susceptibles de variation en raison de l'évolution des coûts alimentaires.

➤ **Direction de la santé - 541 k€**

Le budget intègre les charges des centres municipaux de santé et des services de soins infirmiers à domicile.

➤ **Direction solidarité, vie des quartiers – 130 k€**

Ce budget ciblé permet une action de proximité en faveur de la solidarité et de la vie de quartiers.

➤ **Direction des sports -199 k€**

Les dépenses permettent de gérer l'ensemble des activités sportives (animations, achats de matériels divers...).

## I.2 Section d'investissement

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à hauteur de 18 856 000,00 €.

### I.2.1 Recettes d'investissement

Chapitre budgétaire	<i>Pour information BP 2025</i>	Propositions BP 2026
<b>Recettes réelles</b>		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	<b>1 555 000,00 €</b>	1 600 500,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues	<b>3 752 571,00 €</b>	2 051 500,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	<b>5 399 791,00 €</b>	4 760 000,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	<b>2 320 000,00 €</b>	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	<b>0,00 €</b>	3 379 000,00 €
45412 - Travaux exécutés d'office (recettes)	<b>150 000,00 €</b>	150 000,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>13 177 362,00 €</b>	<b>11 941 000,00 €</b>
<b>Recettes d'ordre budgétaires</b>		
021 - Virement de la section de fonctionnement	<b>1 633 325,00 €</b>	1 100 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>8 428 000,00 €</b>	5 815 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	<b>300 000,00 €</b>	0,00 €
<b>Total recettes d'ordre budgétaires</b>	<b>10 361 325,00 €</b>	<b>6 915 000,00 €</b>
<b>Total général - recettes d'investissement</b>		
<b>Total général - recettes d'investissement</b>	<b>23 538 687,00 €</b>	<b>18 856 000,00 €</b>

Les recettes propres de la collectivité représentent 59 % des recettes réelles d'investissement confirmant une capacité d'autofinancement significative.

#### ➤ Dotations, fonds divers et réserves (chapitre budgétaire 10)

La recette principale de ce chapitre concerne le fonds de compensation de la TVA, à hauteur de 1,4 M€, reflétant un volume d'investissement conséquent en 2025.

➤ **Subventions d'investissement reçues (chapitre budgétaire 13)**

Les subventions d'investissement inscrites au budget proviennent essentiellement du nouveau contrat départemental 2025 – 2027 (1,9 M€) et une subvention du Sipperec (180 k€) ; elles contribuent à réduire le recours à l'emprunt et améliorent la soutenabilité financière du programme d'investissement.

Il convient de préciser qu'un travail approfondi de recherche de financements complémentaires est actuellement en cours et devrait permettre, dès l'exercice 2026, de mobiliser des soutiens financiers émanant d'autres partenaires institutionnels.

➤ **Emprunts et dettes assimilées (chapitre budgétaire 16)**

Le recours à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget s'élève à 4,8 M€ et finance 42 % du programme d'investissement 2026.

➤ **Immobilisations corporelles (chapitre budgétaire 21)**

Les cessions de terrains s'élèvent à 3,4 M€ dans le cadre du 100% Barbusse et de la revente des biens EPFIF acquis par la ville.

➤ **Les travaux exécutés d'office (chapitre budgétaire 45412)**

Cette recette de 150 k€ correspond au remboursement de tiers pour des travaux exécutés d'office par la ville pour leur compte.

➤ **Les recettes d'ordre budgétaires**

Elles s'équilibrent en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 6,9 M€ et incluent le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 1,1 M€.

## I.2.2 Dépenses d'investissement

Chapitre budgétaire	<i>Pour information BP 2025</i>	<b>Propositions BP 2026</b>
<b>Dépenses réelles</b>		
16 - Emprunts et dettes assimilées	<b>4 004 500,00 €</b>	3 816 110,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	<b>1 511 489,00 €</b>	1 326 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	<b>0,00 €</b>	200 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	<b>13 322 698,00 €</b>	6 031 740,00 €
23 - Immobilisations en cours	<b>445 000,00 €</b>	3 832 150,00 €
27 - Autres immobilisations financières	<b>5 000,00 €</b>	0,00 €
45411 - Travaux exécutés d'office (dépenses)	<b>150 000,00 €</b>	150 000,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>19 438 687,00 €</b>	<b>15 356 000,00 €</b>
<b>Dépenses d'ordre budgétaires</b>		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>3 800 000,00 €</b>	3 500 000,00 €
041- Opérations patrimoniales	<b>300 000,00 €</b>	0,00 €
<b>Total dépenses d'ordre budgétaires</b>	<b>4 100 000,00 €</b>	<b>3 500 000,00 €</b>
<b>Total général - dépenses d'investissement</b>		
<b>Total général - dépenses d'investissement</b>	<b>23 538 687,00 €</b>	<b>18 856 000,00 €</b>

### ➤ Emprunts et dettes assimilées (chapitre budgétaire 16)

Cette dépense de 3,8 M€ correspond au remboursement en capital de la dette actuelle. Le remboursement en capital du nouvel emprunt contracté en décembre 2025 sera intégré ultérieurement par voie de décision modificative.

### ➤ Immobilisations incorporelles (chapitre budgétaire 20)

Les dépenses relatives aux frais d'études et à l'achat de logiciels s'élèvent à 1,3 M€.

➤ **Subventions d'équipement versées (chapitre budgétaire 204)**

Cette dépense représente la subvention versée à la SAIEM Malakoff Habitat pour participer aux travaux de remplacement de portes palières et des menuiseries, conformément aux deux délibérations du conseil municipal en date du 27/11/2024.

➤ **Immobilisations corporelles (chapitre budgétaire 21) et immobilisations en cours (chapitre budgétaire 23)**

Le programme d'investissement proposé en 2026 s'élève à 9,9 M€ et intègre principalement les opérations suivantes :

Direction	Propositions BP 2026
<b>Direction du développement urbain</b>	
<i>Acquisition des terrains 100% Barbusse (verger/Caniparc) -</i>	<i>951 000 €</i>
<i>Acquisition propriétés EPFIF (Garmants)</i>	<i>721 000 €</i>
<b>Direction des bâtiments</b>	
<i>Maison des solidarités</i>	<i>1 200 000 €</i>
<i>Ressourcerie tiers-lieux</i>	<i>200 000 €</i>
<i>Maison quartier Barbusse</i>	<i>150 000 €</i>
<i>Rénovation des coques 100% Barbusse -études préalables</i>	<i>100 000 €</i>
<i>Pôle petite enfance des poètes</i>	<i>722 150 €</i>
<i>Centre de vacances Megève - rénovation toiture et chauffage</i>	<i>500 000 €</i>
<i>Gymnase Rousseau</i>	<i>700 000 €</i>
<i>Maison des femmes Françoise Héritier</i>	<i>260 000 €</i>
<i>Réfection de la toiture - Ecole maternelle Jean Jaurès</i>	<i>260 000 €</i>
<i>Programme gros entretien de travaux - bâtiments communaux</i>	<i>500 000 €</i>
<i>Programme Agenda d'accessibilité programmée Ad'AP dont Hôtel de Ville, Salle Léo Ferré, Foyer résidences Joliot Curie, Crèche PVC</i>	<i>800 000 €</i>
<i>SONEPAR - travaux préparatoires</i>	<i>100 000 €</i>
<b>Direction du cadre de vie</b>	
<i>Travaux du parc Salagnac bassin et théâtre</i>	<i>200 000 €</i>
<i>Espaces publics : renforcement de la végétalisation</i>	<i>300 000 €</i>
<i>Aménagement espaces publics 100 % Barbusse</i>	<i>300 000 €</i>
<b>Direction citoyenneté, vie associative et évènementiel</b>	
<i>Budget participatif</i>	<i>100 000 €</i>

### ➤ **Les travaux exécutés d'office (chapitre budgétaire 45411)**

Cette dépense de 150 k€ correspond aux travaux exécutés d'office par la ville pour le compte de tiers en application d'obligations légales.

### ➤ **Les dépenses d'ordre budgétaires**

Elles s'équilibrent en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement à hauteur de 3,5 M€.

## Conclusion

Le budget primitif 2026 s'élève à un total consolidé de 89,2 M€ marqué par une prédominance de la section de fonctionnement (79 %) et une section d'investissement soutenue à 21 %, confirmant la priorité donnée au maintien d'un niveau élevé de services publics locaux et à la poursuite d'un programme d'investissement significatif.

Il se caractérise par

- ✓ une stabilité globale des charges de gestion courante sans remettre en cause le financement des services publics locaux ;
- ✓ la hausse structurelle des coûts de personnel mais dont le ratio de 57 % des dépenses réelles de fonctionnement reste inférieur à la moyenne nationale de la strate en 2024 (60,6 %) ;
- ✓ une autonomie fiscale élevée avec 72 % des recettes réelles de fonctionnement provenant de la fiscalité contribuant ainsi à limiter le risque financier d'un déséquilibre ;
- ✓ une diversification partielle des recettes avec les produits des services et les dotations et participations qui constituent 24 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- ✓ un niveau d'endettement maîtrisé avec une extinction progressive de la dette sur 15 ans ;
- ✓ un effort d'investissement, conséquent compatible avec les équilibres de fonctionnement, soutenu par une capacité d'autofinancement significative.

Toutefois, le budget 2026 s'inscrit dans un contexte national marqué par une forte incertitude autour de la loi de finances, tant sur le niveau définitif des dotations de l'Etat que sur les modalités de contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques.

Cette situation va nécessiter un pilotage budgétaire rigoureux et une capacité à ajuster les trajectoires financières pour garantir et maintenir les équilibres.

## II. Analyse environnementale du programme d'investissement

Dans le cadre du rapport budgétaire 2026, la Ville de Malakoff a engagé une analyse environnementale de son programme d'investissement en s'appuyant sur la méthodologie élaborée par l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE). Cette démarche, désormais utilisée par un nombre croissant de collectivités, vise à améliorer la lisibilité des enjeux climatiques dans les choix budgétaires et à renforcer la cohérence des investissements avec les trajectoires nationales de transition.

Cette évaluation repose sur une lecture structurée du budget, fondée sur la nomenclature comptable et complétée, lorsque nécessaire, par des informations issues des services opérationnels. Elle permet d'identifier les dépenses présentant un impact potentiel sur le climat, qu'il s'agisse de **réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation)** ou de **renforcement de la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique (adaptation)**.

**Pour l'année 2026**, l'analyse produite par la commune de Malakoff porte sur les dépenses d'équipement et sur le volet **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

### II.1 Méthode employée

La démarche d'évaluation se déroule en plusieurs étapes :

#### Identification des dépenses pertinentes

Chaque ligne d'investissement est tout d'abord examinée afin de déterminer si elle relève :

- des dépenses a priori neutres, dont l'impact climatique semble limité ;
- des dépenses à analyser, présentant un effet potentiel significatif sur le climat ;
- ou des dépenses indéfinies, lorsque la méthodologie ne permet pas d'établir un classement robuste.

Cette première étape s'appuie sur la structure du budget, telle que définie par la nomenclature en vigueur. Elle permet de concentrer l'effort d'analyse sur les postes les plus structurants.

#### Classement des dépenses « à analyser » (volet atténuation)

Les dépenses identifiées comme potentiellement significatives sont soumises à la grille d'analyse I4CE, qui repose sur un classement structuré en catégories :

- **Très favorable** : dépenses fortement compatibles avec les objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone, considérées comme contribuant activement à la transition.
- **Favorable** : dépenses ayant un effet positif, sous réserve du respect de certaines conditions techniques, de performance ou de mise en œuvre.
- **Neutre** : dépenses ne produisant ni bénéfice ni risque majeur sur les émissions.
- **Défavorable** : dépenses susceptibles de compromettre les objectifs climatiques ou d'accroître les émissions à long terme.
- **À approfondir** : dépenses pour lesquelles les informations disponibles ne permettent pas un classement définitif, mais dont l'impact potentiel justifie des analyses complémentaires.
- **Indéfini méthodologique** : cas pour lesquels les outils actuels ne permettent pas encore d'évaluer l'impact climatique.

## II.2 Intérêt de la grille de lecture

L'application de cette démarche offre plusieurs bénéfices pour la collectivité :

- **Améliorer la transparence des choix budgétaires**

Le classement des dépenses selon leur impact climatique constitue un outil de pilotage permettant une lecture plus explicite des investissements au regard des enjeux de transition.

- **Orienter la décision publique**

L'analyse met en évidence les dépenses favorables, celles nécessitant des arbitrages ou des conditions particulières, ainsi que celles qui peuvent présenter des risques. Elle participe ainsi à une meilleure priorisation des investissements.

- **Favoriser une dynamique d'amélioration continue**

La présence de catégories telles que « à approfondir » ou « indéfini méthodologique » souligne les marges de progression en termes de remontée d'information et de consolidation méthodologique. D'année en année, cet exercice contribue à renforcer la culture climat au sein des services.

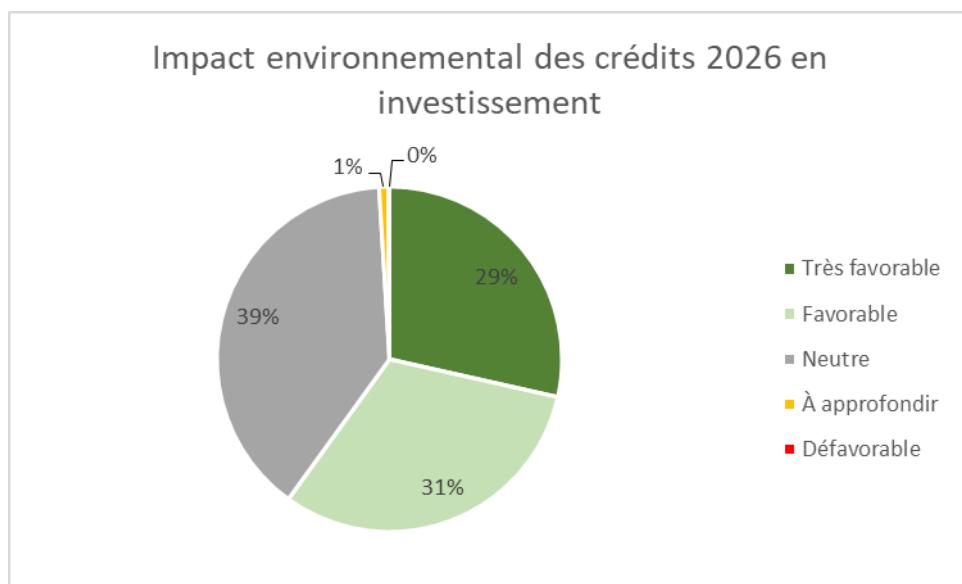
- **A terme, articuler atténuation et adaptation**

En distinguant ces deux dimensions, la collectivité peut suivre à la fois la compatibilité de ses investissements avec les trajectoires de réduction d'émissions et le développement de sa résilience face aux risques climatiques. Cette année, le travail ne porte que sur le volet « réduction d'émission » à Malakoff. Le travail sur les enjeux d'adaptation sera mené pendant l'année 2026.

## II.3 Analyse des dépenses d'équipement 2026

Les données issues de l'analyse environnementale du budget d'investissement 2026 montrent que la Ville de Malakoff consacre une part significative de ses crédits à des dépenses ayant un impact positif sur la transition climatique. Sur un total de 11,35 M€, près de 7 M€ relèvent des catégories « très favorable » (3,26 M€) et « favorable » (3,57 M€), témoignant d'un effort marqué en faveur d'investissements compatibles avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les dépenses classées « neutres » représentent 4,78 M€, traduisant des opérations sans effet déterminant sur le climat, tandis que seuls 100 000,00 € nécessitent une analyse approfondie et 10 000,00 € sont considérés comme défavorables. Cette répartition montre une orientation budgétaire globalement cohérente avec les enjeux climatiques.

Impact environnemental des crédits 2026 en investissement	
Classement de l'impact environnemental	Montant BP 2026
Très favorable	3 235 800,00 €
Favorable	3 568 650,00 €
Neutre	4 431 900,00 €
À approfondir	100 000,00 €
Défavorable	10 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>11 346 350,00 €</b>



## Impact environnemental des crédits d'équipement 2026

Classement de l'impact environnemental	Critère retenu pour le classement	Montant BP 2026
<input checked="" type="checkbox"/> Très favorable	Investissement et entretien des espaces verts arborés	525 000,00 €
	Prévention et réduction à la source des déchets	4 800,00 €
	Requalification de la voirie : part dédiée aux modes décarbonés	100 000,00 €
	Acquisition et travaux sur un terrain dont le projet intègre de désimperméabiliser plus de 30% des sols	1 051 000,00 €
	Rénovation "performance énergétique +" permettant d'atteindre la classe A ou B du DPE, ou le niveau BBC	1 400 000,00 €
	Entretien des espaces publics et des voiries dédiés aux modes décarbonés (vélo, piétons, ...) et aux transports collectifs	155 000,00 €
<b>Total Très favorable</b>		<b>3 235 800,00 €</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	Achat de poids lourds ou véhicules spécialisés fonctionnant au gaz ou à motorisation hybride	450 000,00 €
	Acquisition de matériels informatiques respectant les critères méthodologiques d'une politique d'achat durable (qui encourage la sobriété numérique, avec une durée d'amortissement minimale, favorisant l'achat de matériel reconditionné et le recyclage)	426 500,00 €
	Construction de bâtiments neufs respectant les seuils de performance énergie-carbone (respect de la norme en vigueur ou/et, pour la RT2012, du niveau C1 du référentiel E+C- ) et n'engendrant pas d'artificialisation	722 150,00 €
	Rénovation "performance énergétique" permettant un saut de classe énergétique ou une réduction d'au moins 30% de la consommation d'énergie.	1 970 000,00 €
<b>Total Favorable</b>		<b>3 568 650,00 €</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Acquisition de logiciels ou de biens non-matériels	350 000,00 €
	Acquisition immobilière et foncière	1 426 060,00 €
	Entretien de voirie dédiée à la voiture	24 600,00 €
	investissement et entretien des espaces verts non arborés	200 000,00 €
	Rénovation "hors performance énergétique"	1 300 000,00 €
	Entretien des espaces publics et des voiries dédiés à la voiture	155 000,00 €
	Remplacement de matériel équivalent	976 240,00 €
<b>Total Neutre</b>		<b>4 431 900,00 €</b>
<input checked="" type="checkbox"/> À approfondir	En fonction des opérations retenues dans le cadre du budget participatif	100 000,00 €
<input checked="" type="checkbox"/> Défavorable	Acquisition de nouveau matériel pour des actions ne favorisant pas la performance énergétique	10 000,00 €
<b>Total général</b>		<b>11 346 350,00 €</b>

## Impact environnemental des crédits 2026 en investissement

Direction	Classement de l'impact environnemental	Critère retenu pour le classement	Montant BP 2026
Direction citoyenneté, vie associative et événementiel	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Remplacement de matériel équivalent	40 000,00 €
	<input type="checkbox"/> À approfondir	En fonction des opérations retenues dans le cadre du budget participatif	100 000,00 €
	<input type="checkbox"/> Défavorable	Acquisition de nouveau matériel pour des actions ne favorisant pas la performance énergétique	10 000,00 €
<b>Total Direction citoyenneté, vie associative et événementiel</b>			
<b>Total Direction de la communication</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Remplacement de matériel équivalent	10 500,00 €
<b>Total Direction de la culture</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Remplacement de matériel équivalent	10 000,00 €
<b>Total Direction de la santé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Remplacement de matériel équivalent	233 000,00 €
<b>Total Direction des affaires scolaires</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Remplacement de matériel équivalent	171 640,00 €
<b>Total Direction des bâtiments</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Très favorable	Acquisition et travaux sur un terrain dont le projet intègre de désimperméabiliser plus de 30% des sols	100 000,00 €
		Rénovation "performance énergétique +" permettant d'atteindre la classe A ou B du DPE, ou le niveau BBC	1 400 000,00 €
	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	Construction de bâtiments neufs respectant les seuils de performance énergie-carbone (respect de la norme en vigueur ou/et, pour la RT2012, du niveau C1 du référentiel E+C-) et n'engendrant pas d'artificialisation	722 150,00 €
		Rénovation "performance énergétique" permettant un saut de classe énergétique ou une réduction d'au moins 30% de la consommation d'énergie.	1 970 000,00 €
	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Rénovation "hors performance énergétique"	1 300 000,00 €
<b>Total Direction des sports</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Remplacement de matériel équivalent	155 500,00 €
<b>Total Direction des systèmes d'information</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	Acquisition de matériels informatiques respectant les critères méthodologiques d'une politique d'achat durable (qui encourage la sobriété numérique, avec une durée d'amortissement minimale, favorisant l'achat de matériel reconditionné et le recyclage)	426 500,00 €
	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Acquisition de logiciels ou de biens non-matériels	350 000,00 €
<b>Total Direction du cadre de vie</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Très favorable	Investissement et entretien des espaces verts arborés	525 000,00 €
		Prévention et réduction à la source des déchets	4 800,00 €
		Requalification de la voirie : part dédiée aux modes décarbonés	100 000,00 €
	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	Achat de poids lourds ou véhicules spécialisés fonctionnant au gaz ou à motorisation hybride	450 000,00 €
	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Investissement et entretien des espaces verts non arborés	200 000,00 €
		Remplacement de matériel équivalent	6 600,00 €
<b>Total Direction jeunesse, autonomie et citoyenneté</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Remplacement de matériel équivalent	4 000,00 €
<b>Total Direction petite enfance</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Remplacement de matériel équivalent	10 000,00 €
<b>Total Direction restauration, intendance, entretien des locaux</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Remplacement de matériel équivalent	335 000,00 €
<b>Total Espaces publics</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Très favorable	Entretien des espaces publics et des voiries dédiés aux modes décarbonés (vélo, piétons, ...) et aux transports collectifs	155 000,00 €
	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Entretien des espaces publics et des voiries dédiés à la voiture	155 000,00 €
<b>Total Police municipale - Prévention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Entretien de voirie dédiée à la voiture	24 600,00 €
<b>Total Urbanisme</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Très favorable	Acquisition et travaux sur un terrain dont le projet intègre de désimperméabiliser plus de 30% des sols	951 000,00 €
	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	Acquisition immobilière et foncière	1 426 060,00 €
<b>Total général</b>			<b>11 346 350,00 €</b>

Dépenses de la section d'investissement : principales opérations d'investissement			
Direction	Propositions BP 2026	Classement de l'impact environnemental	Critère retenu pour le classement
<b>Direction du développement urbain</b>			
Acquisition des terrains 100% Barbusse (verger/Caniparc) -	951 000 €	Très favorable	Acquisition et travaux sur un terrain dont le projet intègre de désimperméabiliser plus de 30% des sols
Acquisition propriétés EPFIF (Garmants)	721 000 €	Neutre	Acquisition immobilière et foncière
<b>Direction des bâtiments</b>			
<i>Maison des solidarités</i>	1 200 000 €	Très favorable	Rénovation "performance énergétique +" permettant d'atteindre la classe A ou B du DPE, ou le niveau BBC
<i>Ressourcerie tiers-lieux</i>	200 000 €	Très favorable	Rénovation "performance énergétique +" permettant d'atteindre la classe A ou B du DPE, ou le niveau BBC
<i>Maison quartier Barbusse</i>	150 000 €	Favorable	Rénovation "performance énergétique" permettant un saut de classe énergétique ou une réduction d'au moins 30% de la consommation d'énergie.
<i>Rénovation des coques 100% Barbusse -études préalables</i>	100 000 €	Favorable	Rénovation "performance énergétique" permettant un saut de classe énergétique ou une réduction d'au moins 30% de la consommation d'énergie.
<i>Pôle petite enfance des poètes</i>	722 150 €	Favorable	Construction de bâtiments neufs respectant les seuils de performance énergie-carbone (respect de la norme en vigueur ou/et, pour la RT2012, du niveau C1 du référentiel E+C-) et n'engendrant pas d'artificialisation
<i>Centre de vacances Megève - rénovation toiture et chauffage</i>	500 000 €	Favorable	Rénovation "performance énergétique" permettant un saut de classe énergétique ou une réduction d'au moins 30% de la consommation d'énergie.
<i>Gymnase Rousseau</i>	700 000 €	Favorable	Rénovation "performance énergétique" permettant un saut de classe énergétique ou une réduction d'au moins 30% de la consommation d'énergie.
<i>Maison des femmes Françoise Héritier</i>	260 000 €	Favorable	Rénovation "performance énergétique" permettant un saut de classe énergétique ou une réduction d'au moins 30% de la consommation d'énergie.
<i>Réfection de la toiture - Ecole maternelle Jean Jaurès</i>	260 000 €	Favorable	Rénovation "performance énergétique" permettant un saut de classe énergétique ou une réduction d'au moins 30% de la consommation d'énergie.
<i>Programme gros entretien de travaux - bâtiments communaux</i>	500 000 €	Neutre	Rénovation "hors performance énergétique"
<i>Programme Agenda d'accessibilité programmée Ad'AP dont Hôtel de Ville, Salle Léo Ferré, Foyer résidences Joliot Curie, Crèche PVC</i>	800 000 €	Neutre	Rénovation "hors performance énergétique"
<i>SONEPAR - travaux préparatoires</i>	100 000 €	Très favorable	Acquisition et travaux sur un terrain dont le projet intègre de désimperméabiliser plus de 30% des sols
<b>Direction du cadre de vie</b>			
<i>Travaux du parc Salagnac bassin et théâtre</i>	200 000 €	Très favorable	Investissement et entretien des espaces verts arborés
<i>Aménagement paysagé</i>	100 000 €	Très favorable	Requalification de la voirie : part dédiée aux modes décarbonés
<i>Espaces publics : renforcement de la végétalisation</i>	200 000 €	Neutre	investissement et entretien des espaces verts non arborés
<i>Aménagement espaces publics 100 % Barbusse</i>	300 000 €	Très favorable	Investissement et entretien des espaces verts arborés
<b>Direction citoyenneté, vie associative et événementiel</b>			
<i>Budget participatif</i>	100 000 €	À approfondir	En fonction des opérations retenues dans le cadre du budget participatif

### III. Présentation du budget primitif 2026 – Budget annexe parkings

Ce budget annexe retrace les dépenses et recettes relatives au service de location des places de parking et des box communaux.

#### III.1 Section d'exploitation

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à hauteur de 442 000,00 €.

Chapitre budgétaire	Libellé	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre budgétaires	Total des prévisions : dépenses réelles et d'ordre budgétaires
011	Charges à caractère général	165 000,00 €		<b>165 000,00 €</b>
012	Charges de personnel et frais assimilés	165 000,00 €		<b>165 000,00 €</b>
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00 €		<b>10 000,00 €</b>
66	Charges financières	18 000,00 €		<b>18 000,00 €</b>
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €		<b>2 000,00 €</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		32 000,00 €	<b>32 000,00 €</b>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		50 000,00 €	<b>50 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>		<b>360 000,00 €</b>	<b>82 000,00 €</b>	<b>442 000,00 €</b>

Chapitre budgétaire	Libellé	Recettes réelles	Recettes d'ordre budgétaires	Total des prévisions : recettes réelles et d'ordre budgétaires
75	Autres produits de gestion courante	440 000,00 €		<b>440 000,00 €</b>
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €		<b>2 000,00 €</b>
<b>Total des recettes d'exploitation</b>		<b>442 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>442 000,00 €</b>

- Les recettes d'exploitation d'un montant de 440 k€ proviennent principalement des loyers des places de parkings et des produits exceptionnels (2 k€).
- Les charges à caractère général (165 k€) incluent les taxes foncières, les frais de nettoyage de locaux et diverses charges courantes.

- Les charges de personnel s'élèvent à 165 k€ et correspondent à la refacturation, par la ville, des dépenses liées aux agents mis à disposition pour le fonctionnement du budget annexe.
- Les autres charges de gestion courante (10 k€) concernent les admissions en non-valeur ainsi que les pertes sur créances irrecouvrables le cas échéant.
- Les charges financières (18k€) correspondent au paiement des intérêts de la dette.
- Les opérations d'ordre budgétaires :  
Elles s'équilibrent en dépenses d'exploitation et en recettes d'investissement à hauteur de 82 k€ et incluent le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement (32 k€) et la dotation aux amortissements (50 k€).

### III.2 Section d'investissement

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à hauteur de 84 000,00 €.

Chapitre budgétaire	Libellé	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre budgétaires	Total des prévisions : dépenses réelles et d'ordre budgétaires
16	Emprunts et dettes assimilées	82 000,00 €		<b>82 000,00 €</b>
21	Immobilisations corporelles	2 000,00 €		<b>2 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>84 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>84 000,00 €</b>

Chapitre budgétaire	Libellé	Recettes réelles	Recettes d'ordre budgétaires	Total des prévisions : recettes réelles et d'ordre budgétaires
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €		<b>2 000,00 €</b>
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		<i>32 000,00 €</i>	<i>32 000,00 €</i>
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		<i>50 000,00 €</i>	<i>50 000,00 €</i>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>2 000,00 €</b>	<b>82 000,00 €</b>	<b>84 000,00 €</b>

- L'autofinancement à hauteur de 82 k€ permet de couvrir le remboursement de la dette en capital.

\*\*\*\*\*